



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### **Préambule : rappel sur les obligations et objectifs du débat d'orientations budgétaires (D.O.B.)**

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales organise dans les assemblées délibérantes des collectivités et établissements territoriaux un débat qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget de l'année.

Cet article est complété par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe et la loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 qui précisent un certain nombre d'éléments relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire (ROB).

Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département. Il fait l'objet d'une publication et d'une mise en ligne sur le site internet de la Ville après l'adoption par le Conseil d'administration.

Outre ces éléments, il est rappelé que le rapport relatif aux orientations budgétaires a pour objectifs d'apporter des informations sur l'évolution de la situation financière du Centre Communal d'Action Sociale, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, le temps de travail ainsi que de débattre des orientations budgétaires.

#### **PARTIE 1 : CONTEXTE GENERAL**

L'année 2021 a de nouveau été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19 et ses conséquences économiques et sociales.

C'est malgré tout dans un contexte de rebond économique, accompagné de la sortie ou de l'arrêt d'un certain nombre de mesures de soutien aux entreprises que le Projet de Loi de Finances 2022 a été élaboré et qualifié de « budget de relance, d'investissement et de normalisation ».

En synthèse, les tendances des perspectives économiques de ce budget :

- **Croissance du PIB de nouveau à la hausse**, d'après les estimations, après une chute inédite en 2020 : environ +6% en 2021 et +4% en 2022.

- En matière de déficit public, celui-ci devrait atteindre environ 114% du PIB à la fin 2022.
- En matière d'**inflation**, il est constaté une **hausse importante des prix** en 2021, au début de l'année 2022 et qui devrait se poursuivre, dans un contexte de fortes tensions sur les marchés de l'énergie et des matières premières. Selon le Rapport économique, social et financier, il est constaté +1,5% en 2021, la même tendance pour 2022, contre +0,5% en 2020.
- En matière de **chômage**, la création massive d'emplois au 1<sup>er</sup> semestre s'est traduite par un taux de 8,0% au second trimestre 2021 (0,1 point de moins que fin 2019). Selon les prévisions du Consensus Forecasts en date du 8 novembre 2021, le **taux de chômage au sens du BIT pourrait s'établir** à 7,9% en 2021 et **7,8% en 2022**.

Depuis le début de la crise de la Covid-19, l'Etat français a multiplié les plans d'aides et de soutien en direction des publics touchés par les conséquences sanitaires et économiques de la pandémie : prise en charge du chômage partiel, prêts garantis aux entreprises, dispositifs divers d'étalement des charges ont ainsi rythmé l'année 2020 et le premier semestre de l'année 2021.

Le plan de relance massif de 100 milliards d'euros, dont 40 milliards financés par l'Union européenne, sur la période 2020-2022 est suivi d'un nouveau plan d'investissement doté de 34 milliards d'euros sur 5 ans qui vise tout particulièrement l'écologie et la transition économique.

**Au niveau local, le CCAS n'est pas directement concerné par les réformes fiscales** (TH, TFPB, CFE, etc.) **les mesures de soutien et de relance** (clause de sauvegarde fiscale, dotations au profit des régies de service public, avances remboursables, contrat de relance et de transition écologique, etc.).

Toutefois, le CCAS étant principalement financé par la commune, les évolutions sur les méthodes de calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal des collectivités combinées aux différentes réformes en cours auront des effets notables sur les niveaux de dotations que la commune percevra (DGF, DSU, FSRIF, ...) et in fine ses marges de manœuvre.

## **PARTIE 2 : SYNTHÈSE DE L'ACTION DU CCAS EN 2021**

Dans la continuité de l'année 2020, 2021 a été profondément marquée et rythmée par la crise sanitaire de la Covid-19 et ses conséquences économiques et sociales.

Dans ce contexte particulier, l'activité du CCAS a fait l'objet d'ajustements au fur et à mesure des mesures prises face à la pandémie, et a fait l'objet d'une attention particulière sur :

- Le **maintien du service public de proximité** auprès des personnes en situation de précarité, des familles, des seniors et celles en démarche d'insertion sociale et professionnelle.
- Une **programmation d'activités et de sorties seniors diversifiée et plus dense** mise en place au 1<sup>er</sup> semestre 2021.
- Un **accompagnement des publics les plus vulnérables à la vaccination** contre la Covid-19.
- Le **développement de partenariats**, notamment pour mieux accompagner les personnes en situation de **handicap**, les femmes victimes de **violences**.

**1. LE POLE SOCIAL**

**A) L'accueil du public et l'instruction des demandes d'aides : une priorité maintenue pendant toute l'année 2021 :**

On observe une diminution des accueils physique et téléphonique (2 073 en 2021, 3 668 en 2020) en raison principalement de la réduction du nombre de remise des aides alimentaires suite à la modification du règlement des aides sociales facultatives en janvier 2021. En effet, les aides sociales sont dorénavant remises en une fois et non en trois fois.

Par ailleurs, la modification de la réglementation de la domiciliation permet aux personnes de téléphoner pour s'enquérir du courrier reçu sans avoir besoin de se déplacer, ce qui équivaut à un passage comptabilisé. **Le nombre de personnes domiciliées au CCAS a progressé de 23% en 2021**, soit 134 domiciliations contre 109 au total en 2020.

Enfin, au regard du contexte sanitaire, les rendez-vous du travailleur social ont été majoritairement maintenus par téléphone.

**B) Les effets de la crise sanitaire ont eu pour conséquence un accroissement des demandes d'aides sociales**

Dans la continuité de l'année 2020 au cours de laquelle la sollicitation des demandes d'aides sociales a augmenté de +23% par rapport à 2019, cette tendance s'est poursuivie en 2021.

➤ Répartition des demandes d'aides sociales par type de commissions gérées par le CCAS :

<p><b>Commission permanente du CCAS</b> – aides sociales facultatives</p>	<p>303 dossiers représentant <b>387 demandes</b>, soit 32 demandes étudiées en moyenne par commission (+ <b>72%</b> par rapport à 2020).</p> <p><i>Montant total des dépenses réalisées : 45 309,32 €.</i></p>
<p><b>Commission Fonds de Solidarité Energie (FSE)</b> – impayés de factures d'énergie</p>	<p><b>Augmentation de 25% du nombre de demandes d'aides</b> (231 en 2021 contre 179 en 2020) <b>ainsi que des montant moyen des aides</b> (276 € contre en 2021, contre 253 € en 2020 et 160 € 2019).</p> <p><i>Montant de l'enveloppe allouée par le Département en 2021 : 31 587 €. Elle a été utilisée à 85%.</i></p>
<p><b>Commission Véolia</b> – impayés de factures d'eau</p>	<p><b>Augmentation de 46% des demandes d'aides liées à des dettes de factures d'eau</b> (79 demandes en 2021, 54 en 2020).</p> <p>Le montant moyen des aides est au même niveau en 2021 qu'en 2020, soit 233 €, contre 146€ en 2019.</p> <p><i>Montant de l'enveloppe allouée par Véolia en 2021 : 18 260 €. Elle a été utilisée à 45% (39% en 2020).</i></p>

- Focus sur les aides accordées par la

Accusé de réception en préfecture  
093-269300182-20220217-2022-02-01-DE  
Commission départementale : 23/02/2022  
Date de réception préfecture : 23/02/2022

Les types d'aides accordées en hausse par rapport à 2020 :

- ✓ Secours d'urgence (1 504,50 € contre 843,80 €),
- ✓ Frais de cantine (1 368,18€ contre 645,75 €),
- ✓ Autre secours (9 309,29 € contre 3 770,44 €),
- ✓ Soutien périscolaire (1 030,85 € contre 372 €)
- ✓ Soutien vacances jeunesse (593 € contre 200 €).

Toutefois, **l'augmentation du nombre de demandes n'a pas eu pour conséquence une augmentation de la dépense totale** (45 309,32€ en 2021, 65 710,47€ en 2020) en raison :

- ✓ De la non reconduction de l'aide alimentaire exceptionnelle du Département, soit 11 700 € versée en 2020 et correspondant à la période du 1<sup>er</sup> confinement.
- ✓ Une diminution des aides liées aux frais d'hébergement (7 956,53€ en 2021 contre 17 129,03€) du fait de prises en charge exceptionnelles importantes en 2020 suite à un incendie.
- ✓ Une diminution des aides alimentaires demandées (10 950,79 € en 2021, 17 537,83 € en 2020).
- ✓ Et dans une moins mesure, l'octroi en diminution des bons puériculture (6 804,82€ contre 7 714,26 € en 2020).

### C) Développement de l'épicerie solidaire en 2021

L'épicerie solidaire, ouverte toute l'année sauf durant 3 semaines en août, a accueillie **62 familles** en 2021 (34 en 2020). Cette progression est à mesurer car l'année 2020 a été marquée par des périodes de confinement non reconduites en 2021.

Depuis août 2021, **la moyenne de bénéficiaires par distribution est passée à 17**, contre 13 auparavant.

- Répartition par type d'achats :
  - 62% de produits alimentaires ;
  - 38% de produits d'hygiène.
- Répartition par type de projets accompagnés :
  - 55% de dettes énergie et eau ;
  - 32% de dettes liées au logement ;
  - 11% d'accès aux droits ;
  - 2% de dettes liées à la santé.

Il est à noter le **développement** de l'épicerie solidaire aux **produits frais** depuis octobre 2021. Le contexte sanitaire n'a en revanche pas permis la mise en place d'ateliers pédagogiques.

Le règlement de l'épicerie solidaire a par ailleurs fait l'objet d'une actualisation à celui en version projet en vigueur jusqu'en octobre 2021.

Accusé de réception en préfecture  
093-269300182-20220217-2022-02-01-DE  
Date de transmission : 23/02/2022  
Date de réception préfecture : 23/02/2022

#### D) Des actions complémentaires en direction des plus démunis

- **Mise à l'abri hivernal** : comme tous les ans, le CCAS contribue à la mise à l'abri de femmes vulnérables en partenariat avec la DRIHL et l'opérateur du Secours Islamique France. **10 femmes ont été accueillies** du 1<sup>er</sup> février au 1<sup>er</sup> mars, dont une orientée par le CCAS de Livry-Gargan. Un accueil en continu a été réalisé du 11 au 15 février en raison du déclenchement du plan grand froid.

A l'issue de cet accueil, 9 femmes ont été orientées en CHU et une a intégré un logement stable.

- **Noel du CCAS** : **106 familles** ont été invitées, représentant **180 enfants** pour la distribution de jouets dans un cadre festif. Des animations et jeux ont été proposés aux enfants et leurs parents durant l'après-midi du 8 décembre 2021.

#### E) Logement social

Afin de mieux articuler le travail social réalisé par le CCAS et ses partenaires, il a été décidé de rattacher le logement social au CCAS à partir de la fin du mois de mai 2021. Le service a été réorganisé afin :

- de participer aux commissions d'attributions de logement organisées par les principaux bailleurs sociaux ;
- et proposer une permanence d'accueil sur rendez-vous tous les mercredis après-midi ainsi qu'une permanence téléphonique tous les lundi et jeudi après-midi.

En 2021 :

- **80 attributions de logement** ont été réalisées sur le contingent communal. 66 attributions en 2020 sur le contingent communal.
- **351 demandes de logement traitées entre août et décembre 2021**, dont 60% de renouvellement et 40% de première demande.
- **Une attention particulière sur les situations de femmes victimes de violence** qui ont fait l'objet d'un traitement prioritaire avec les bailleurs.
- **L'expérimentation par le service du dispositif de labellisation des publics prioritaires avec la DRIHL** (remplace en partie les accords collectifs).

## 2. LE POLE SENIOR

En 2021, l'accent a été mis sur la protection des séniors contre la Covid-19, le renforcement de la coordination avec les partenaires pour préserver leur maintien à domicile et le développement des animations après de longs mois perturbés par la crise sanitaire.

#### A) L'accueil des Séniors préservé tout au long de l'année

En 2021, il est constaté une **reprise de l'accueil physique** par rapport à l'année 2020 en raison d'une année moins marquée par les mesures de restrictions sanitaires : 4 554 appels en 2021 et 2 379 personnes accueillies.

Les appels ont essentiellement porté sur :

Accusé de réception en préfecture  
093-269300182-20220217-2022-02-01-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2022  
Date de réception préfecture : 23/02/2022

- Informations sur la campagne de **vaccination** et aide à la prise de rendez-vous : **10 007 appels** traités.
- Gestion des rendez-vous du service **Convivialité** soit **652 transports** effectués pour des rendez-vous médicaux dont 102 seniors vers le centre de vaccination.
- Les renseignements pour les dossiers d'aide sociale ainsi que sur les animations à destination des seniors.

L'accueil physique a concerné :

- Les demandes de carte Améthyste (1<sup>ère</sup> demande et renouvellement) ;
- Les demande de raccordement et de résiliation à la téléassistance ;
- Les demandes de renseignement et d'accompagnement à des services de maintien à domicile.

#### **B) L'accompagnement à l'instruction des demandes d'aides**

- **Améthyste** pour une mobilité à moindre coût en Ile-de-France : en 2021, il est constaté une augmentation de 51,78% des 1<sup>ères</sup> demandes et de 13,28% de demandes de renouvellement.
- **Téléassistance** : en 2021, 90 demandes de raccordement (+21,62%) et 69 demandes de résiliation (+43,75%) en raison de des entrées en EHPAD, de déménagements ou de décès.
- **L'aide sociale** : 61 dossiers instruits (65 en 2020) pour les aides au financement à l'hébergement en EPHAD, les aides à domicile ainsi que les obligations alimentaires.
- **Plans d'aide** dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie - **APA** : **370 évaluations** réalisées en 2021 par les infirmières du CCAS, dont 43,78% de premières demandes.
- L'accompagnement aux demandes de **retraite de réversion** : 143 sollicitations en 2021
- Les colis de Noël : **590 foyers ont bénéficié du colis de Noël.**

#### **C) Des actions de lutte contre l'isolement, doublé d'un enjeu de prévention et de santé publique**

Tout au long de l'année, diverses campagnes d'appels téléphoniques et de courriers d'information au sujet de la campagne vaccinale contre la Covid-19 ou du plan canicule : **10 427 appels, 2 746 foyers** ont reçu régulièrement des courriers d'information et **329 foyers inscrits au plan canicule.**

Les seniors de la résidence Jean Lebas ont bénéficié de l'implantation du centre de vaccination à l'espace Emile Guichard de janvier à mars 2021 puis d'une campagne de rappel du vaccin au sein de l'espace d'accueil et de restauration de la résidence, en partenariat avec l'ASPROS 93. Plus largement pour les seniors Livryens ne pouvant se déplacer au centre de vaccination, toutes les demandes de vaccination à domicile ont été prises en charge en partenariat avec une équipe mobile de l'ASPROS 93.

Enfin, le pôle Senior a développé en fin d'année 2021, une **nouvelle action de lutte contre l'isolement et d'accès à la culture** en direction des bénéficiaires du service d'aide à domicile et en partenariat avec la médiathèque : la **bibliothèque à domicile** qui sera développée en 2022.

## D) Prévention et coordination gérontologique

Si durant le 1<sup>er</sup> semestre 2021 les animations de prévention n'ont pu être menées en raison du contexte sanitaire, l'instance de coordination gérontologique s'est réunie tout au long de l'année afin de traiter les situations complexes signalées et apporter collégialement avec les partenaires des réponses adaptées à chaque situation.

En 2021, **40** situations ont fait l'objet d'un traitement individuel spécifique. Parmi elles, **34 situations préoccupantes** ont été nouvellement portées à la connaissance des partenaires membres de l'instance (27 en 2020) et 6 font l'objet d'un suivi des années antérieures.

55% des personnes concernées ont plus de 80 ans et 45% ont entre 60 à 79 ans.

## E) Le service d'aide à domicile et de portage de repas

L'année 2021 a été marquée par la fin de 23 prises en charge des **63 bénéficiaires** en raison d'un arrêt de la prise en charge pour cause de décès pour près de la moitié des sorties et d'un tiers en vue d'une admission en EHPAD. Plus de la moitié ont un âge compris entre 80 et 89 ans.

Le service du portage de repas a livré **20 127 repas en 2021** soit une moyenne de 1 677 repas par mois pour **72 bénéficiaires** contre 82 en 2020.

La compensation accordée par le Département en 2020 (17 000€) en raison de la baisse d'activité n'a pas été maintenue en 2021.

## 3. LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Tout au long de l'année, l'équipe du SSIAD n'a eu de cesse de poursuivre son activité essentielle au domicile des patients pris en charge par le service.

La crise sanitaire a eu un impact dans la durée sur le **taux d'occupation** passé de 88,42% à **82,22%** en 2021 en raison de la non stabilisation de l'équipe d'aide-soignante impactée par le Covid et les arrêts maladies induits. Toutefois, **les prises en charge des patients ont été préservées** et les relais ont été effectués vers les partenaires quand ce fut nécessaire.

La quasi-totalité des patients du SSIAD ont bénéficié du dispositif de vaccination à domicile en collaboration avec l'ASPROS 93.

Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, le SSIAD de Livry-Gargan s'est engagé dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt de l'ARS « Action collective innovante et apprenante francilienne » autour du numérique. En collaboration avec 19 autres SSIAD, le projet porte sur le numérique afin de gérer efficacement l'ensemble des besoins : le dossier administratif, la coordination, la réalisation des soins d'un patient, les éditions intégrées, les statistiques multicritères.

Ce projet fera l'objet d'un déploiement à compter de 2022 et d'une subvention

#### **4. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DES ALLOCATAIRES DU RSA SUIVIS PAR LIVRY-GARGAN INSERTION (LGI)**

##### **A) Un retour progressif de l'accueil physique des bénéficiaires du RSA suivis par LGI**

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021, les conseillères en insertion de LGI ont repris les entretiens individuels d'accompagnement au sein de la structure.

Le volume d'accompagnement a augmenté en 2021 en raison de l'orientation du Département de nouveaux allocataires directement impactés par la crise sanitaire mais aussi par celle d'allocataires inscrits dans le dispositif depuis de longues années et ne faisant pas l'objet d'un accompagnement.

Les objectifs assignés par le Département à LGI pour l'accompagnement socio-professionnel d'une partie des allocataires Livryens ont été atteints :

- **476 personnes suivies** pour un objectif de 455.
- **540 à 575 de bénéficiaires au total** selon les entrées et les sorties du dispositif.
- **10,48%** de taux de retour à l'emploi.

Indépendamment de ces objectifs, le service s'est mobilisé pour axer davantage son intervention sur le retour à l'emploi. Pour cela, **des partenariats ont été recherchés avec des acteurs économiques locaux, des structures de l'insertion par l'activité économique.**

En parallèle, des partenariats ont été menés avec des associations telle que la Cravate solidaire pour mieux préparer les personnes aux entretiens de recrutement et leur mettre à disposition des tenues professionnelles (costumes, tailleurs, chaussures, accessoires, etc.).

##### **B) Une année marquée par l'annonce d'un tournant majeur de la politique d'insertion en Seine-Saint-Denis**

L'année 2021 a été particulièrement marquée par l'accord du Département signé avec l'Etat en septembre 2021 pour une durée de 5 ans portant sur la **renationalisation du financement du RSA en Seine-Saint-Denis**, afin de permettre au Département de retrouver une marge financière de 23 millions d'euros à redéployer dans la politique d'insertion du Département. C'est ainsi qu'en fin d'année 2021, le Département a annoncé la refonte de celle-ci et du pilotage du dispositif du RSA à travers de nouvelles modalités qui seront élaborées en 2022.

#### **5. DEVELOPPER LES PARTENARIATS POUR AGIR PLUS EFFICACEMENT AUPRES DES LIVRYENS**

Certains axes ont fait l'objet d'un focus spécifique et de ce fait d'une mobilisation accrue des services du CCAS au cours de l'année 2021 pour améliorer l'accueil et l'aide aux Livryens :

- Faciliter la **vaccination des populations les plus fragiles** à travers diverses actions d'aller vers les administrés, au sein des établissements médico-sociaux, à domicile ainsi que par des actions de sensibilisation et d'informations.

**Le renforcement de la collaboration avec les professionnels de santé** du territoire a permis de **travailler plus finement sur des situations individuelles complexes** et contribue à un maillage territorial plus fin qu'il conviendra de développer et consolider.



- **Renforcer les collaborations avec les associations sociales** tout au long de l'année (Croix Rouge, Secours catholique, Petits frères des pauvres, protection civile, ...).
- Améliorer l'accompagnement dans les **démarches administratives liées au Handicap** à travers la mise en place d'une permanence dédiée avec l'association rêve Bleu.
- La structuration de partenariats pour **lutter contre les violences faites aux femmes** afin de structurer un réseau local lancé plus largement à l'échelle de la Ville en novembre 2021 et développer des projets concrets en 2022

## **PARTIE 3 : LES PERSPECTIVES 2022**

### **1. LES GRANDES ORIENTATIONS**

Le CCAS se mobilise au quotidien pour maintenir un niveau d'accueil, d'écoute, de prestations et d'aides en faveur des personnes vulnérables, en situation de précarité malgré un contexte national encore délicat, marqué par la continuité de la crise sanitaire et la baisse des dotations de l'Etat envers les collectivités.

Les orientations, sont comme en 2021, guidées par le **fil de la solidarité et la recherche des synergies** de tous les acteurs y concourant.

Pour y contribuer, l'Analyse des Besoins Sociaux a été engagée fin 2021 pour faire l'objet de travaux réunissant les services du CCAS, de la Ville et les partenaires en vue de co-construire **une politique sociale actualisée aux besoins d'aujourd'hui et anticiper, autant que possible, ceux de demain.**

### **2. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022**

Le budget 2022 du CCAS, en phase finale d'élaboration, portera la dynamique proactive impulsée en ce début de mandature.

#### **A) Le budget principal du CCAS**

Pour accompagner le développement de la politique sociale, le budget principal du CCAS sera en légère hausse en matière de charges à caractère général et de charges de personnel.

La principale **subvention** du CCAS provient **de la Ville qui, porteuse du fil de la solidarité**, et malgré les contraintes financières, **renouvelle son soutien à hauteur de 1 000 000 €** afin de soutenir les dépenses :

- en matière d'aides sociales facultatives,
- liées à l'activité de l'épicerie solidaire. Les dépenses prévisionnelles pour 2022 seront sensiblement du même niveau qu'en 2021.
- de la programmation d'animations, de sorties en direction des séniors intégrant une nouveauté en 2022 : une proposition de deux séjours aux séniors.
- la poursuite du développement de partenariats essentiels à l'action quotidienne du CCAS.

La subvention du Département en matière de financement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA est transférée dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Pour rappel, la subvention 2021 était de 274 000 €.

Accusé de réception en préfecture  
093-269300182-20220217-2022-02-01-DE  
Date de l'émission : 29/02/2022  
Date de réception préfecture : 28/02/2022

Si le contexte sanitaire le permet, les recettes liées à la participation des seniors pour les sorties payantes et les deux séjours devraient être en hausse.

Les recettes de l'épicerie solidaire s'inscriront dans la continuité en matière de subvention de la DRIHL (5 000 €) et en légère augmentation pour la participation des bénéficiaires, en raison du nombre de familles concernées.

### **B) Le budget annexe du Maintien à Domicile (MAD)**

La prévision 2022 des dépenses du budget annexe du MAD est en légère diminution en raison d'une baisse des charges à caractère général et de personnel.

Si les recettes liées aux participations des seniors au portage de repas à domicile seront sensiblement au même niveau (180 000 €), celles relatives aux heures à domicile effectuées poursuivent mécaniquement une baisse (estimation de 112 000 € pour 2022).

Aussi, la **subvention d'équilibre du budget principal du CCAS** devrait être en légère hausse qu'en 2021, soit environ **160 000 €** contre 101 700 € en 2021

### **C) Le budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)**

Le SSIAD perçoit une dotation globale de l'ARS financée par la CPAM. Au moment de l'élaboration du présent Rapport d'Orientation Budgétaire, **la décision prévisionnelle tarifaire n'est pas encore connue.**

Toutefois, les dépenses prévisionnelles devraient être légèrement à la hausse en raison :

- De formations nécessaires sur les nouveaux modules métier, qui seront financées dans le cadre de l'AMI auquel le SSIAD a répondu avec 19 SSIAD afin d'optimiser les volets numériques de l'activité du service dont la sécurisation des échanges autour des dossiers des patients.
- Un potentiel recours à l'intérim conséquent en cas d'absences maladies et de postes vacants d'aides-soignants pour assurer les prises en charge des patients.

En matière d'investissement, les dépenses seront en revanche à la baisse car elles porteront principalement sur l'acquisition d'un logiciel en lien avec le projet numérique. Il n'est pas prévu de dépenses ; la flotte de véhicule ayant été renouvelée.

### **D) Structures des effectifs du CCAS au 31 décembre 2021**

Au 31 décembre 2021, l'effectif total du CCAS est de 46 agents.

L'année a été marquée par :

- le recrutement du poste de responsable de LGI en janvier 2021 ;
- le départ à la retraite de 3 agents ;

- Accusé de réception en préfecture  
093-269300182-20220217-2022-02-01-DE  
de secteur en remplacement de la mobilité de l'agent vers  
le poste de chargée du Logement ; Date de réception préfecture : 23/02/2022  
Date de rétransmission : 23/02/2022
- le recrutement d'une responsable de secteur en remplacement de la mobilité de l'agent vers le poste de chargée du Logement ;
  - le recrutement d'une conseillère en insertion sur un poste qui était vacant ;

A la fin de l'année 2021, les procédures de recrutement en cours portaient sur :

- un poste d'assistante de service social ;
- un poste d'infirmier ;
- deux postes d'aides-soignants.

➤ Structure des effectifs du budget principal du CCAS

<b>COUT ANNUEL</b>	
NBI	5 632,62 €
Régime indemnitaire	109 601,23 €
Traitement indiciaire	459 172,89 €
Heures supplémentaires	2 811,39 €
Avantages en nature	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>577 218,13 €</b>

<b>REPARTITION HOMMES &amp; FEMMES PAR CATEGORIE</b>				TOTAL
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Hommes	0	0	1	22
Femmes	4	6	11	

<b>PERSONNEL TITULAIRE &amp; STAGIAIRE</b>				TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Administrative	0	11	11	16
Technique	1	1	2	
Culturelle	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Médico-Sociale	0	1	1	
Police municipale	0	0	0	
Animation	0	1	1	
Sociale	0	1	1	

<b>PERSONNEL CONTRACTUEL PERMANENT</b>				TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Administrative	0	4	4	6
Technique	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Médico-Sociale	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Animation	0	1	1	
Sociale	0	1	1	
Hors filière	0	0	0	

Accusé de réception en préfecture  
 093-269300182-20220217-2022-02-01-DE  
 Date de télétransmission : 23/02/2022  
 Date de réception préfecture : 23/02/2022

<b>EVOLUTION 2021</b>	
Nbr agt rémunérés	22
Equivalents temps plein	19,38
Départ à la retraite	2
GVT (échelon, grade, promo)	878,22 €
Réforme statutaire	393,63 €

➤ Structure des effectifs du budget annexe du MAD

<b>COUT ANNUEL</b>	
NBI	2 441,92 €
Régime indemnitaire	46 609,92 €
Traitement indiciaire	215 701,52 €
Heures supplémentaires	1 424,08 €
Avantages en nature	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>266 177,44 €</b>

<b>REPARTITION HOMMES &amp; FEMMES PAR CATEGORIE</b>				TOTAL
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Hommes	0	0	0	11
Femmes	0	2	9	

<b>PERSONNEL TITULAIRE &amp; STAGIAIRE</b>				TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Administrative	0	2	2	10
Technique	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Médico-Sociale	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Sociale	0	8	8	

<b>PERSONNEL CONTRACTUEL PERMANENT</b>				TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Administrative	0	1	1	1
Technique	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Médico-Sociale	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Hors filière	0	0	0	

Accusé de réception en préfecture  
 093-26930182-20220217-2022-02-01-DE  
 Date de télétransmission : 23/02/2022  
 Date de réception préfecture : 23/02/2022

<b>EVOLUTION 2021</b>	
Nbr agt rémunérés	11
Equivalents temps plein	9,84
Départ à la retraite	1
GVT (échelon, grade, promo)	557,64 €
Réforme statutaire	955,95 €

➤ Structure des effectifs du budget annexe du SSIAD

<b>COUT ANNUEL</b>	
NBI	1 686,96 €
Régime indemnitaire	54 856,23 €
Traitement indiciaire	269 073,48 €
Heures supplémentaires	740,14 €
Avantages en nature	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>326 356,81 €</b>

<b>REPARTITION HOMMES &amp; FEMMES PAR CATEGORIE</b>				TOTAL
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Hommes	0	0	0	13
Femmes	2	0	11	

<b>PERSONNEL TITULAIRE &amp; STAGIAIRE</b>				TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Administrative	0	1	1	10
Technique	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Médico-Sociale	0	9	9	
Police municipale	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Sociale	0	0	0	

<b>PERSONNEL CONTRACTUEL PERMANENT</b>				TOTAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
Administrative	0	0	0	3
Technique	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Médico-Sociale	0	3	3	
Police municipale	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Hors filière	0	0	0	

Accusé de réception en préfecture  
093-269300182-20220217-2022-02-01-DE  
Date de télétransmission : 23/02/2022  
Date de réception préfecture : 23/02/2022

<b>EVOLUTION 2021</b>	
Nbr agt rémunérés	13
Equivalents temps plein	12,63
Départ à la retraite	0
GVT (échelon, grade, promo)	2 613,71 €
Réforme statutaire	1 012,18 €

➤ Temps de travail

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, conformément à la délibération n°2021-037 du 25 novembre 2021 et à la législation en vigueur, le temps de travail annuel des services du CCAS est de 1 607 heures pour les agents travaillant à temps plein.

L'organisation des cycles de travail est selon les services de 35h30 ou de 38h hebdomadaires.